

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-164 du 10 Mai 1985

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Office National du Tourisme et de  
l'Hôtellerie ( O N A T H O ).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (M C A T),
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU Le décret N° 83-441 du 8 Décembre 1983 portant approbation des Statuts de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (O N A T H O),
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (O N A T H O) les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Barnabé KONNIGUI CHABI : Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Andrée COSSI : Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan et de la Statistique
- Michel DAH-LANDE et Roger YAMADJAKO : Représentants du Ministère des Finances et de l'Economie ;

.../...



- Christophe DENADI : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Pascal ADJAGBO et Pascaline DOSSOU-YOVO : Représentants du C.D.R. de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie
- Michel SOMADJE, Roger DADY et Augustin DAMASSOU : Représentants du Syndicat de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- Moussa EL-HADJ CISSE : Représentant de la Direction du Tourisme ;
- Louis GNIMAGNON : Représentant de la Direction de l'Artisanat ;

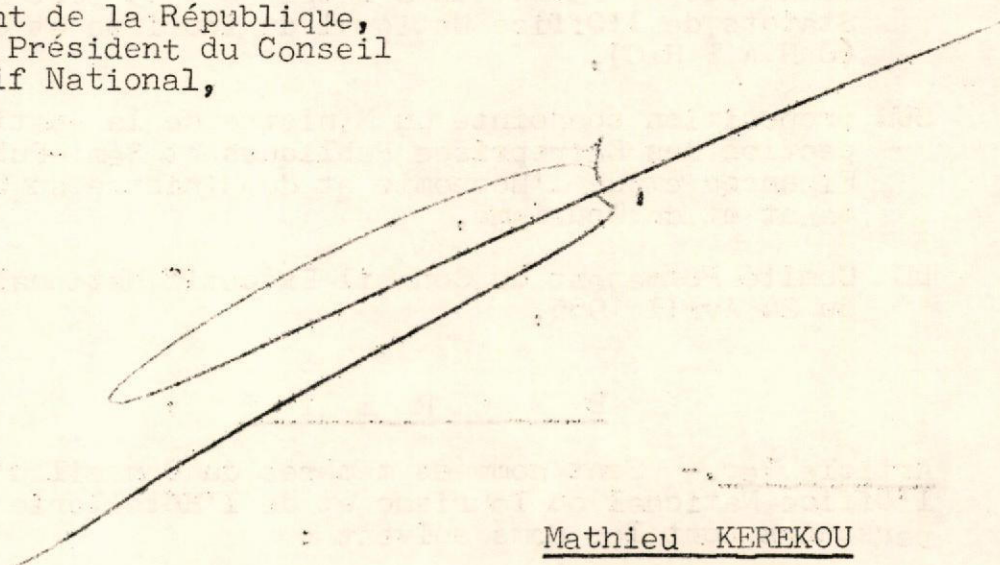
Article 2.- Le Camarade Barnabé KONNIGUI est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (O N A T H O).

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 10 Mai 1985

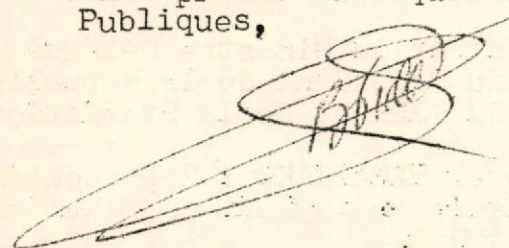
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



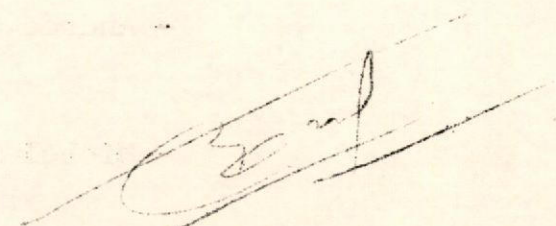
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques,

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie,



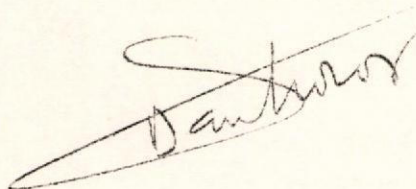
Didier DASSI



Hospice ANTONIO



Le Ministre du Commerce, de  
l'Artisanat et du Tourisme



Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4  
AUTRES MINISTERES 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4 CCIB  
4 DTC-GCONB-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6 INTERESSES  
12 JORPB 1.-